Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Pauvrée, 30 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 5.22. — TELEPHONE

Une croix abattue

Notre très réactionnaire confrère le « Journal de Roubaix » feignait de s'indigner ces jours-ci parce que la croix de pierre qui surmontait le pignon de l'école laïque de la rue du Moulin avait été abattue.

Il y avait une croix sur cet immeuble parce qu'il a été autrefois occupé par les ignorantins, il n'y en a plus parce que l'école est devenue neutre, il s'agit là d'une chose très simple, très naturelle et dont ne sauraient s'étonner que les fanatiques du cléricalisme.

Si on décorait les murs des écoles officielles d'emblèmes maçonniques, les calottins crieraient au scandale mais si on y laisse un croix, emblème religieux, ils trouvent que c'est parfait. Remarquez en outre qu'ils sont les premiers à réclamer la neutralité de l'école officielle. Ce qui ne les empêche pas de protester contre l'enlèvement d'une croix qui est précisément le symbole de la non-neutralité.

Mais les réactionnaires ne sont pas à une contradiction près. Une inconséquence de plus ou de moins ne les gêne pas.

« La croix, écrit le « Journal des Roubaix », est le symbole de la religion chrétienne ». Alors pourquoi trouve-t-il qu'il est sectaire de la faire disparaître d'une école où la religion chrétienne, ni aucune autre religion d'ailleurs, ne doit être enseignée ?

Et puis, il y a encore d'autres raisons, mon cher confrère, qui militent en faveur de la disparition de cet emblème.

« La croix, dites-vous, à côté de sa signification divine est aussi le symbole le plus parfait de la paix et de l'amour entre les hommes ».

Avez-vous oublié l'Histoire ? N'est-ce pas, au nom de la Croix qu'ont été entrepris, sous le nom de Croisades, les massacres des « infidèles » ? N'est-ce pas au nom de la Croix qu'ont opéré en Espagne les moines de l'Inquisition ? N'est-ce pas au nom de la Croix qu'on a fait en France la Saint Barthélemy ? N'est-ce pas au nom de la Croix — j'en appelle au journal de ce nom qui l'a répété tous les jours — que les chrétiens d'Orient ont exterminé les Turcs, disciples du Croissant ?

Ah ! elle est jolie « la paix entre les hommes » symbolisée par la Croix ! Mais que faites-vous donc de toutes les guerres de religion ? Et n'est-ce pas encore au nom de la Croix que de nos jours, vous livrez une furieuse bataille à l'Ecole laïque, insultant et calomniant les maîtres, boycottant les élèves et dressant deux jeunesses l'une contre l'autre ?

Votre Croix, mais c'est le symbole de la haine et c'est la source de toutes les turpitudes. C'est elle qui fit couler le plus de sang et c'est à son ombre que se commettent le plus d'infamies.

JEHAN DE ROUBAIX.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT

Nous avons annoncé que le jeudi 24 avril dernier, un ouvrier rattacheur de la filature du Nord, à Wasquehal, Alfred Lejeune, 17 ans, avait fait une chute grave dans cet établissement.

Le malheureux, qui avait eu le crâne fracturé, avait été transporté à l'Hôpital de la Fraternité. Il y est mort hier jeudi, à 9heures du matin.

FLEUR DE TROTTOIR

Irma Flèvet, 25 ans, fille soumise, qui offrait ses charmes aux passants dans la rue de la Gare, samedi, à neuf heures et demie du soir, a fait l'objet d'un procès-verbal pour racolage.

UN INTERESSANT QUATUOR

Les nommés Edouard Timmerman, 17 ans, tireur de cordes rue de l'Epeule, cour Piat, 5 ; Jean Vanbère, 16 ans, tarauder, rue des Vélocipèdes, 5 ; Julien Derumaux, 18 ans, mécanicien rue de l'Industrie, 37 ; Edmond Vanmeulebrouck, 16 ans, tireur de cordes, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 1, ont brisé à coups de pavés, samedi vers huit heures du soir, au boulevard de Cambrai, trois réverbères.

Les agents Duhamel et Coghe, informés, ont rencontré les vandales avenue Jussieu, et les ont conduits au poste de police du 5me arrondissement où ils ont été interrogés par M. Barthouil, commissaire.

LA QUESTION THEATRALE
Une réunion du Comité d'initiative

On se souvient qu'il y a quelques mois, un Comité provisoire fut créé pour s'occuper activement de la création à Roubaix d'un théâtre municipal. De nombreuses listes de pétition furent présentées aux habitants ; elles ont recueilli jusqu'à ce jour dix mille huit cents signatures de patentés et de contribuables.

Le Comité a voulu que cette manifestation soit raisonnée et loyale. Une signature a été demandée par maison, autrement dit par chef de famille. Les courées d'ont pas été visitées parce que l'ouvrier ne payant aucun impôt serait signé plus facilement une demande de théâtre pour lequel il ne peut apporter son concours pécuniaire. Mais, quand on pense que la classe laborieuse aime les spectacles, et que dans dix mille huit cents maisons sur douze mille environ qui existent à Roubaix, on réclame un théâtre municipal, et une troupe à demeure, on peut affirmer que presque toute la population s'associe à l'œuvre du Comité.

Une assemblée générale définitive aura donc lieu lundi prochain 5 mai, au Café Français, Grande-Rue, à huit heures et demie du soir. M. Marius Véran, publiciste, auteur dramatique, prêtera le concours de son éloquente parole.

Toutes les sociétés commerciales, artistiques, musicales, y seront représentées par 2 ou 3 délégués officiels. Les amateurs de théâtre sont invités à se joindre à elles.

Aucune convocation ne sera adressée.

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », l'Concessionnaire de la Ville de Roubaix, possédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûte le moins cher.

S'adresser au Bureau provisoire : 23, Grande-Rue, Roubaix.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 1er mai 1913

Naissances. — Lawrence Gradon, rue J.-B. Glorieux, cour Lefebvre, 10. — Jean Druel, rue de Condé, 59. — Gilberte Debrabandère, rue de la Rondelle, 47. — Cécile Désles, rue Bell, 37.

Décès. — Marie Valcke, 3 ans, rue du Géros Saule, 37. — Louis Froidure, 11 mois, boulevard de Strasbourg, 161. — Alphonse Segard, 23 ans, rue d'Alger, 266.

WATTRELOS

AVIS AUX AMATEURS. — Une société de parties est en formation chez le citoyen Houzel Paul, rue des Champs, 48, au Canerien. Les adhésions sont reçues à partir d'aujourd'hui.

Se presser, car le nombre des membres est limité.

WASQUEHAL

LA FETE DU 1er MAI. — Comme les années précédentes, la Fête du Travail a obtenu à Wasquehal un réel succès.

Le mercredi 30 avril, une distribution extraordinaire de pain et viande a été faite aux pauvres de la commune.

La fête fut annoncée jeudi matin, à 6 heures, par des salves d'artillerie et à la même heure commençaient, dans les quartiers du Centre et de la Planche-au-Riez, les deux grands concours de pinsons.

Dans le courant de la matinée la plus grande animation n'a cessé de régner dans tous les quartiers et les jeux populaires, pour l'organisation desquels les Comités ont rivalisé de zèle et de dévouement, ont obtenu un légitime succès.

Les tirs à la cible chinoise qui avaient lieu rue Ferrer, pour le Centre; rue Carpeaux, pour la Planche-au-Riez, et le mât de cocagne planté au hameau du Gauquier, ont attiré de nombreux curieux.

A 9 heures du matin, place de la République, et à 10 heures, rue de Tourcoing, les enfants des écoles du Centre et du Carpeau ont exécuté des chœurs. Aussitôt après, une distribution de gâteaux et de vin leur a été faite.

La fête de gymnastique qui a eu lieu de 2 à 4 heures, rue du Noir Bonnet, a été très suivie et a permis aux habitants d'apprécier les qualités de nos gymnastes.

Dans la soirée des concerts ont été donnés dans divers quartiers par les sociétés subventionnées.

Les bals publics qui ont eu lieu rue de l'Egalité, Christophe-Colomb et aux Maisons Ouvrières ont été particulièrement animés et ne se sont terminés que très tard.

POUR LA CONFERENCE DE BERNE. — Dans la réunion de mardi, au Conseil municipal de Wasquehal, le maire a exposé :

Que les Parlementaires français et les Parlementaires allemands sont conviés par la noble République helvétique à venir en champ neutre, à Berne, le 11 mai prochain, examiner les voies et moyens susceptibles d'amener un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

Que le 18 courant, le groupe de l'arbitrage, réuni sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant, sénateur, a décidé de s'y faire représenter et a donné mandat à son président de préparer sa participation.

Que le Conseil général de l'Isère, sous la présidence de M. Antonin Dubost, président du Sénat, sans débat, — Adresse au Conseil National Suisse, ses félicitations et ses remerciements pour sa haute et généreuse initiative, demande à tous les élus de la démocratie française, réunis à la conférence parlementaire à Berne, et [illegible]

Et le Conseil a émis le vœu suivant :

Conscient de la gravité de l'heure présente, profondément touché de la sympathie que viennent de témoigner à la France les membres de la Confédération Suisse, sans distinction de partis, le Conseil, faisant également abstraction de toutes questions de partis, demande aux représentants de sa circonscription de vouloir bien assister, le 11 mai prochain, à la Conférence de Berne.

CONTRE LA LOI DE TROIS ANS. — Dans cette même séance, le Conseil municipal de Wasquehal a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que la loi de trois ans, qui apparaît en même temps qu'un projet ayant pour but de supprimer les réformes sérieusement conquises, une aggravation de charges pour le pays.

Considérant que des généraux, dont la compétence ne saurait être mise en doute, estiment que la force militaire d'une nation n'est en rien subordonnée à la durée du service militaire.

Considérant que la prolongation d'un jour sous les drapeaux ne pourrait qu'être absolument néfaste à toutes les forces vitales du pays, industrie, agriculture ou commerce et viendrait lâchement paralyser les jeunes gens dans leurs efforts pour se créer une carrière.

Le conseil émet le vœu que le statu quo soit maintenu, en attendant le jour où l'institution des milices nationales donnera à la France, en lui demandant le minimum de sacrifices pour ses enfants, le maximum de confiance en sa sécurité devant une agression de moins en moins possible ».

SAVON VIOLETTES DE PAQUES

Victor VAISSIER

LANNOY

LES ACCIDENTS. — Henri Régaert, 23 ans, tisseur chez Dupont Archaeshroeck, a eu l'œil droit contusionné par de la paille de fer. 20 jours de repos.

— Noël Lievens, 24 ans, électricien chez Emile Watelle, a eu les mains légèrement brûlées par suite d'un court-circuit. 15 jours de repos.

PROCES-VERBAL. — Les gendarmes ont dressé procès-verbal à Jules Dassonville, menuisier à Sailly, dont le vélo n'était pas éclairé.

HEM

GRAND FESTIVAL INTERNATIONAL

La 110e Fête Fédérale Cantonale, organisée par l'Harmonie de la Citadelle d'Hem, sous les auspices de la Municipalité, avec le concours de la Fédération musicale du canton de Lannoy, aura lieu les 3, 4, et 5 mai prochain. Nous en donnons ci-dessous le programme :

Programme. — Samedi 3 mai. — Retraite aux flambeaux par l'Harmonie de la Citadelle.

Dimanche 4 mai. — De quatre à cinq heures du soir : réception à la mairie de la commission de chaque société ainsi que le porte-drapeau escorté d'un accompagnés de leurs délégués. Vins d'honneur offerts par l'Administration municipale.

A cinq heures un quart, formation du cortège revue par la municipalité et la commission d'organisation.

A cinq heures et demie, défilé du cortège dans l'ordre suivant : 1. Drapeaux et étendards encadrés de l'Etoile de fer, de gymnastique et de préparation militaire. — 2. Harmonie de la Citadelle, Hem. — 3. Fanfare Marie-Henriette, Néchin. — 4. Fanfare Municipale, Chéreng. — 5. Fanfare Municipale, Willems. — 6. Harmonie La Jeune France, Wasquehal. — 7. Philharmonie Leers. — 8. Philharmonie, Annappes. — 9. Fanfare La Municipale, Flers-Bourg. — 10. Fanfare La Renaissance, Sailly. — 11. Fanfare Sainte-Cécile, Forest. — 12. Fanfare Municipale, Lys-lez-Lannoy. — 13. Harmonie Les Enfants de la Lyre, Wattrelos. — 14. Fanfare La Lyre Ouvrière, Sailly. — 15. Fanfare Municipale, Toufflers. — 16. Philharmonie, Hem.

A six heures, kiosque de la Citadelle, extérieurs par l'Harmonie de la Citadelle et les sociétés de Néchin, Chéreng, Willems, Wasquehal, Leers, Annappes, et Flers-Bourg. — Kiosque de l'Hempempont, exécutions par les sociétés de Sailly, La Renaissance, Forest, Lys-lez-Lannoy, Wattrelos, Sailly, La Lyre Ouvrière, Toufflers et Hem. Pétarde.

A neuf heures, tirage des primes dans la salle de l'Harmonie de la Citadelle.

A six heures, brillant feu d'artifices. Grand bal.

Lundi 5 mai. — A sept heures, concert populaire par l'Harmonie de la Citadelle.

Au cours de la fête, la « Petite Fleur des Pauvres » sera vendue au profit des indigents de la commune.

LES ACCIDENTS. — Alphonse Desmultiez, 20 ans, dégraisseur chez Meillassoux et Mulaton, s'est blessé dans la région sacrée en brouettant. 10 jours de repos.

— Alfonse usine, Goube Etienne, 26 ans, apprêteur, s'est contusionné la main gauche en travaillant. 13 jours de repos.

— Chez Détrenleux Amé, fils, Marthe Desbonnets, 23 ans, bobineuse, a eu l'index droit blessé par un organe de son métier. 15 jours de repos.

MARQUETTE

ETAT-CIVIL de MARQUETTE. — *Naissance.* — Lucien Couterel, clos de l'Abbaye.

Publications de mariages. — Emile Duthoit et Marguerite Leterme. — Léon Théry, de Bondues, et Léa Van Londersseele, de Marquette. — Louis Knockaert, de Mercq, et Irma Boulanger, de Marquette.

Décès. — Léon Bacquet, 8 mois, rue de Lille. — Germaine Gadeyne, 5 ans, rue de l'Epinette. — Robert Vierstraete, 5 mois, rue de Lille. — Berthe Declercq, 5 mois, cour Kuhmann. — François Terrez, 5 mois, cour du Gaz. — Jeanne Craeymeersch, 2 mois, rue de la Deûle. — Clémence Wauters, 75 ans, rue de Lille.

Gazette Tourquennoise

LA FETE DU 1er MAI

La Fête du 1er Mai s'est passée ici dans le plus grand calme. Un cortège formé de la Fanfare de la Maison du Peuple, des pupilles, des gymnastes et d'une centaine de membres des différents groupes socialistes de la ville, sont partis de la rue de la Clé et ont parcouru les différents quartiers de la ville.

Ils sont rentrés vers une heure. Derrière le cortège, qu'escortait une foule sympathique, des manifestants fermaient la marche, portant des pancartes, sur lesquelles on pouvait lire quelques revendications ouvrières.

Aucun incident ne s'est produit.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Charles Payage, chef facteur des Postes, décédé à Tourcoing, à l'âge de 44 ans.

Ses funérailles auront lieu samedi à huit heures du matin.

Assemblée à la maison mortuaire rue Alchimède 29, à huit heures moins le quart.

LES MEFAITS DE L'ORAGE

Mercredi, dans l'après-midi, vers quatre heures un violent orage s'est abattu sur Tourcoing. La foudre est tombée dans une prairie située rue de Bouvines, où M. Léon Wrange, cultivateur, marchand de lait, demeurant rue du Touquet, avait mis ses quelques vaches ; l'une d'elles a été foudroyée.

M. Tétart, vétérinaire, a fait conduire la bête à l'abattoir, pour examiner si elle était propre à la consommation. L'animal représente une valeur de 725 francs.

FEDERATION COLOMBOPHILE TOURQUENNOISE

La Section « La Marcq » établie chez M. Edouard David, rue de Gand, 149, a l'honneur de rappeler aux amateurs les deux concours qu'elle organise à la date du dimanche 4 mai [illegible] Rambouillet, 250 kilomètres 300 pigeons [illegible] kilomètres, 300 fr. de prix, départ [illegible] en 5 prix de 10 fr. et 30 prix de [illegible] mera ultérieurs constitués [illegible] premières séries de 2 pigeons [illegible]

Poule unique à 0,10, poules [illegible] facultatives, par prix de [illegible] par 6 inscriptions.

Mise : 2 fr. pour pigeon, [illegible] et 1 fr. pour farde.

2 superbes vendanges [illegible] premières séries de 2 pigeons [illegible]

Mise [illegible] pigeon.

[illegible] Tourcoing. — M. [illegible]

Les Volligeurs. — [illegible]

Les amateurs [illegible] par MM. Prouvost et [illegible] présenter leurs carnets à [illegible] adhésions sont faites gratuitement par [illegible]

LES CONCERTS D'ETE

[illegible]

Dimanche 6 juillet, place Thiers, Harmonie de la Musique municipale. — Jeudi 10 juillet, place Thiers, Fanfare du Parc-Central. — Dimanche 13 juillet, place Thiers, Harmonie de la Fraternelle. — Jeudi 17 juillet, place Thiers, Harmonie de la Fraternelle. — Dimanche 20 juillet, place Thiers, Fanfare « Les Intimes » et Orphéon des Travailleurs. — Dimanche 27 juillet, Grande-Place, Harmonie de la Fraternelle. — Jeudi 31 juillet, place Thiers, Trompettes « La Revanche » et l'Amitié. — Dimanche 3 août, place Thiers, Fanfare « Les Intimes » et Orphéon des Travailleurs. — Jeudi 7 août, place Thiers, Harmonie de la Fraternelle. — Dimanche 10 août, place Thiers, Fanfare « Les Intimes » et Orphéon des Travailleurs. — Jeudi 14 août, place Thiers, Harmonie de la Fraternelle. — Dimanche 17 août, Grande-Place, Harmonie de la Fraternelle et Echo de la Frontière. — Jeudi 21 août, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge et Echo de la Frontière. — Dimanche 24 août, Grande-Place, Harmonie de la Croix-Rouge et Echo de la Frontière. — Dimanche 31 août, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge et Echo de la Frontière. — Dimanche 7 septembre, Grande-Place, Trompettes « La Revanche ». — Jeudi 11 septembre, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge et Echo de la Frontière. — Dimanche 14 septembre, Grande-Place, à 11 heures et demie, Musique Municipale.

Les programmes des concerts devront être déposés à la Mairie (Bureau des Ecoles), au moins dix jours d'avance. Ceux des exécutions du dimanche et des jours fériés seront au moins de six morceaux; ceux du jeudi, comprendront quatre morceaux pour la musique instrumentale et deux chœurs pour la société chorale, ils seront également de six morceaux quand il n'y aura pas de société chorale au programme. En cas d'empêchement, la société désignée pour l'exécution est tenue de se faire remplacer et de prévenir au moins dix jours d'avance.

QUARTIER DE LA MALCENCE
Fête des 24, 25 et 26 août 1913 (Saint-Louis)

Depuis plusieurs années, les fêtes, organisées dans le quartier de la Malsence, ont obtenu un grand succès ; chaque fois, la commission organisatrice a su, par le choix des programmes, l'abondance des divertissements et des attractions, attirer une affluence considérable de visiteurs.

Cette année encore, à l'occasion de la Saint-Louis, les habitants du quartier revivront ces beaux jours de plaisir.

Nous apprenons, en effet, qu'une commission provisoire s'est réunie mardi dernier, et sur convocation adressée par M. Barbieux, conseiller municipal et sous sa présidence.

A cette réunion, plusieurs projets ont été proposés ; tous sont remarquables tant par leur originalité que par leur variété ; une commission définitive sera nommée sous peu, pour arrêter le programme qui sera publié prochainement.

Nous ne craignons pas d'affirmer que cette Fête dépassera en splendeur toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici.

L'EQUIPE DE FRANCE DE L'U.S.F.S.A. BAT SWALUWVEN DE HOLLANDE PAR 2 BUTS A 1

C'est devant plus de deux mille personnes réunies sur le magnifique terrain du Sporting Club Tourquennois, que se joua cette superbe rencontre.

La victoire, si peu attendue du team français, aura certainement sa répercussion dans le monde sportif. C'est en effet la première fois qu'une équipe de telle force est battue par une équipe sélectionnée de la Fédération-mère. Il est juste de reconnaître que l'excellent appoint fourni par les nordistes fut la cause de la défaite des Hollandais.

M. Barrett, référé officiel belge, contribua pour une large part au succès et à la régularité des match.

LA PARTIE

C'est la France qui donne le coup d'envoi et, de suite, les deux equipes sont en action. Elles attaquent successivement, sans toutefois avoir un résultats appréciable.

Les Hollandais se font arrêter souvent pour off side, grâce à la parfaite entente des deux arrières tourquennois, Hanot et Moignen.

Une descente de la ligne d'attaque des visiteurs se termine par un shoot qu'Hanot arrête de la main empêchant ainsi le but. Peually shoote sur la barre le ballon entré dans les filets sans que Bournonville puisse l'en empêcher.

Ci Hollande, 1 ; France 0.

A la remise en jeu, Eloy descend et shoote à côté. Degrotte fait de même sur le goal kick. Lozinguez les imite off side de Haale.

La France attaque de nouveau et cur dégagement, Loculen revient et son shoote rase la barre.

Lesur reçoit le ballon et shoote très fort sur Klip qui dégage.

Bournonville se distingue ainsi que Moignen qui dégage sur un refoulement en face des buts français.

Bournonville est de nouveau à l'ouvrage et s'en tire merveilleusement. La France descend, mais Eloy n'est pas veinard et botte de nouveau à côté.

Corners pour la France. Bien donné par Lesur, le keeper hollandais arrête de justesse et concède à nouveau cornes. Dubly le donne et Moignen heading derrière.

La Hollande remonte, mais Hanot est là et arrête.

Dubly fait une superbe échappée, mais trop marqué ne peut shocter une attaque de Bakker chassé sur Hanot.

Off side de Staalbard et la mi-temps est sifflée au milieu du terrain.

A la reprise les Hollandais attaquent de suite mais son arrêtés pour off side.

La France en fait autant, puis les Savalbien recommencent et Franckon shoote à côté.

Bournonville, Moignen et Hanot se distinguent à nouveau et se tirent merveilleusement de situations critiques.

Eloy, Lesur et Denis bombardent le goal hollandais mais le keeper est impeccable et ne laisse rien passer.

Hanot se paie le luxe de jouer en avant et passe. Lesur qui centre superbement, mais Staalbien est off side.

Lesur, toujours lui, shoote dans les mains de Van Hemert.

Eloy reçoit de Denis et, en tirant [illegible] boite trop haut.

Bournonville est à l'honneur [illegible] bien.

Moignen, pressé par l'ailerie adverse, concède corner. Il répare lui-même en dégageant superbement de la tête.

[illegible]

Eloy se passe souvent [illegible] le travail des ailes.

Les Hollandais se dégagent [illegible] aux milieu. Le ballon [illegible] Hanot, sur une belle passe [illegible] bien superbe goal.

La France [illegible] de la même façon que [illegible] alors la victoire [illegible]

CONSIDERATION

[illegible] Tourcoing. — M. [illegible]

Les Volligeurs. — [illegible]

Les amateurs [illegible] par MM. Prouvost et [illegible] présenter leurs carnets à [illegible] adhésions sont faites gratuitement par [illegible]

LES CONCERTS D'ETE

[illegible]

Dimanche 6 juillet, place Thiers, Harmonie de la Musique municipale. — Jeudi 10 juillet, place Thiers, Fanfare du Parc-Central. — Dimanche 13 juillet, place Thiers, Harmonie de la Fraternelle. — Jeudi 17 juillet, place Thiers, Harmonie de la Fraternelle. — Dimanche 20 juillet, place Thiers, Fanfare « Les Intimes » et Orphéon des Travailleurs. — Dimanche 27 juillet, Grande-Place, Harmonie de la Fraternelle. — Jeudi 31 juillet, place Thiers, Trompettes « La Revanche » et l'Amitié. — Dimanche 3 août, place Thiers, Fanfare « Les Intimes » et Orphéon des Travailleurs. — Jeudi 7 août, place Thiers, Harmonie de la Fraternelle. — Dimanche 10 août, place Thiers, Fanfare « Les Intimes » et Orphéon des Travailleurs. — Jeudi 14 août, place Thiers, Harmonie de la Fraternelle. — Dimanche 17 août, Grande-Place, Harmonie de la Fraternelle et Echo de la Frontière. — Jeudi 21 août, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge et Echo de la Frontière. — Dimanche 24 août, Grande-Place, Harmonie de la Croix-Rouge et Echo de la Frontière. — Dimanche 31 août, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge et Echo de la Frontière. — Dimanche 7 septembre, Grande-Place, Trompettes « La Revanche ». — Jeudi 11 septembre, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge et Echo de la Frontière. — Dimanche 14 septembre, Grande-Place, à 11 heures et demie, Musique Municipale.

Les programmes des concerts devront être déposés à la Mairie (Bureau des Ecoles), au moins dix jours d'avance. Ceux des exécutions du dimanche et des jours fériés seront au moins de six morceaux; ceux du jeudi, comprendront quatre morceaux pour la musique instrumentale et deux chœurs pour la société chorale, ils seront également de six morceaux quand il n'y aura pas de société chorale au programme. En cas d'empêchement, la société désignée pour l'exécution est tenue de se faire remplacer et de prévenir au moins dix jours d'avance.

QUARTIER DE LA MALCENCE
Fête des 24, 25 et 26 août 1913 (Saint-Louis)

Depuis plusieurs années, les fêtes, organisées dans le quartier de la Malsence, ont obtenu un grand succès ; chaque fois, la commission organisatrice a su, par le choix des programmes, l'abondance des divertissements et des attractions, attirer une affluence considérable de visiteurs.

Cette année encore, à l'occasion de la Saint-Louis, les habitants du quartier revivront ces beaux jours de plaisir.

Nous apprenons, en effet, qu'une commission provisoire s'est réunie mardi dernier, et sur convocation adressée par M. Barbieux, conseiller municipal et sous sa présidence.

A cette réunion, plusieurs projets ont été proposés ; tous sont remarquables tant par leur originalité que par leur variété ; une commission définitive sera nommée sous peu, pour arrêter le programme qui sera publié prochainement.

Nous ne craignons pas d'affirmer que cette Fête dépassera en splendeur toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici.

L'EQUIPE DE FRANCE DE L'U.S.F.S.A. BAT SWALUWVEN DE HOLLANDE PAR 2 BUTS A 1

C'est devant plus de deux mille personnes réunies sur le magnifique terrain du Sporting Club Tourquennois, que se joua cette superbe rencontre.

La victoire, si peu attendue du team français, aura certainement sa répercussion dans le monde sportif. C'est en effet la première fois qu'une équipe de telle force est battue par une équipe sélectionnée de la Fédération-mère. Il est juste de reconnaître que l'excellent appoint fourni par les nordistes fut la cause de la défaite des Hollandais.

M. Barrett, référé officiel belge, contribua pour une large part au succès et à la régularité des match.

LA PARTIE

C'est la France qui donne le coup d'envoi et, de suite, les deux equipes sont en action. Elles attaquent successivement, sans toutefois avoir un résultats appréciable.

Les Hollandais se font arrêter souvent pour off side, grâce à la parfaite entente des deux arrières tourquennois, Hanot et Moignen.

Une descente de la ligne d'attaque des visiteurs se termine par un shoot qu'Hanot arrête de la main empêchant ainsi le but. Peually shoote sur la barre le ballon entré dans les filets sans que Bournonville puisse l'en empêcher.

Ci Hollande, 1 ; France 0.

A la remise en jeu, Eloy descend et shoote à côté. Degrotte fait de même sur le goal kick. Lozinguez les imite off side de Haale.

La France attaque de nouveau et cur dégagement, Loculen revient et son shoote rase la barre.

Lesur reçoit le ballon et shoote très fort sur Klip qui dégage.

Bournonville se distingue ainsi que Moignen qui dégage sur un refoulement en face des buts français.

Bournonville est de nouveau à l'ouvrage et s'en tire merveilleusement. La France descend, mais Eloy n'est pas veinard et botte de nouveau à côté.

Corners pour la France. Bien donné par Lesur, le keeper hollandais arrête de justesse et concède à nouveau cornes. Dubly le donne et Moignen heading derrière.

La Hollande remonte, mais Hanot est là et arrête.

Dubly fait une superbe échappée, mais trop marqué ne peut shocter une attaque de Bakker chassé sur Hanot.

Off side de Staalbard et la mi-temps est sifflée au milieu du terrain.

A la reprise les Hollandais attaquent de suite mais son arrêtés pour off side.

La France en fait autant, puis les Savalbien recommencent et Franckon shoote à côté.

Bournonville, Moignen et Hanot se distinguent à nouveau et se tirent merveilleusement de situations critiques.

Eloy, Lesur et Denis bombardent le goal hollandais mais le keeper est impeccable et ne laisse rien passer.

Hanot se paie le luxe de jouer en avant et passe. Lesur qui centre superbement, mais Staalbien est off side.

Lesur, toujours lui, shoote dans les mains de Van Hemert.

Eloy reçoit de Denis et, en tirant [illegible] bolte trop haut.

Bournonville est à l'honneur [illegible] bien.

Moignen, pressé par l'ailerie adverse, concède corner. Il répare lui-même en dégageant superbement de la tête.

[illegible]

Eloy se passe souvent [illegible] le travail des ailes.

Les Hollandais se dégagent [illegible] aux milieu. Le ballon [illegible] Hanot, sur une belle passe [illegible] bien superbe goal.

La France [illegible] de la même façon que [illegible] alors la victoire [illegible]

CONSIDERATION

[illegible]

Match Paris-Nord Interfacultés

[illegible]

Le Nord marquait le seul but de la partie [illegible] ainsi la victoire après une lutte très [illegible] vigueur de part et d'autre.

Un arbitrage de M. Goullard, de l'U. S. I.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 1er mai 1913

Naissances. — Gaston Lagrange, rue [illegible] 40. — Achille Delcourt, rue de Lannoy, 202. — Denise Montaigne, [illegible]

Décès. — Lenoir Paul, 8 ans, [illegible] rue de la Deûle, 20.

Passez vos vacances de Pentecôte à Blankenberghe. Ouverture officielle de la saison. Grandes fêtes. Attractions sportives.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CAPPELLE

LE FESTIVAL DU 4 MAI

La Municipalité organise pour le dimanche 4 mai, un grand festival offert aux sociétés de musique et aux sapeurs-pompiers.

Plus de 500 francs de prix seront répartis entre les sociétés qui y prendront part.

Cette fête promet d'être brillante, car plus de trente sociétés ont déjà envoyé leur adhésion.

Voici les noms de ces sociétés : Fanfare Républicaine de Cappelle, Sapeurs-Pompiers de Cappelle, Harmonie Municipale de Loos, Sapeurs-Pompiers de Loos, Harmonie Municipale d'Orchies, Harmonie de l'Espoir de Tourmignies, Sapeurs-Pompiers de Noyelles, Fanfare Républicaine de Leforest, Harmonie de Mons-en-Pévèle, Sapeurs-Pompiers de Bersée, Harmonie Républicaine de Templeuve, Union Musicale de Faumont, Sapeurs-Pompiers de Nomain, Fanfare de Bourghelles, Fanfare Municipale de Wannehain, Musique de Wahagnies, Sapeurs-Pompiers de Bouvignies, Fanfare de Coutiches, Fanfare Républicaine de Landas, Fanfare de Genech, Fanfare de Burnezies, Sapeurs-Pompiers de Fretin, Fanfare Municipale d'Attiches, Fanfare Républicaine d'Auchy-lez-Orchies, Harmonie Jeanne d'Arc de Tourmignies, Sapeurs-Pompiers de Pont-à-Marcq, Fanfare l'Avenir d'Auchy-lez-Orchies, Sapeurs-Pompiers de Templeuve, aHrmonie Municipale de Bersée, Sapeurs-Pompiers et Fanfare de Roches.

WERVICQ

NOYE. — Un tisserand de 18 ans, Omer Desconnets, s'est noyé accidentellement dans la Lys. Parti de chez lui lundi, vers 4 heures, il ne reparut plus. Après une nuit de recherches, les malheureux parents découvrirent le veston de leur fils au bord de la rivière. A l'aide d'un grappin, et après deux heures de travail, un marinier parvint à ramener le corps du jeune homme sur la berge. La douleur des parents fait pitié à voir.

FRELINGHIEN

LA FRAUDE EN AUTO. — Mercredi après-midi, au lieu dit « Le Badou », des douaniers donnèrent l'attaque à des fraudeurs qui, de la rive belge de la Lys, chargeaient une automobile à l'aide d'une barquette conduite par deux hommes.

Se voyant découvert, le conducteur de l'auto démarra aussitôt dans la direction d'Houplines, après avoir essuyé les coups de revolver des douaniers.

De leur côté, les fraudeurs placés sur la barquette durent regagner la rive belge à la nage, en abandonnant leurs vêtements copieusement ébouillantés. Malgré l'alarme donnée par les douaniers, l'auto n'a pu être capturée par les autres postes de douane.

VALENCIENNES

BRAVE ENFANT !

Le jeune Louis Hoclet, âgé de neuf ans, demeurant cour Jean Hardy, avait trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 190 francs.

L'enfant s'empressa de venir déposer au bureau de police le petit magot qui a été remis au propriétaire, Mme Danjou, épicière, à Viesly.

Nos félicitations au probe garçonnet.

L'HISTOIRE D'UN VEAU

M. Coume, cultivateur à La Sentinelle, avait laissé dans une pâture un jeune veau, âgé de quatre mois.

Le lendemain, lorsqu'il vint pour le reprendre, l'animal était disparu.

Une enquête ouverte par la police d'Anzin permit de découvrir l'auteur de ce vol, un certain Hippolyte Lecocq, demeurant à Hérin.

Cet individu avait essayé de vendre le veau, qui est estimé 90 francs, pour la somme de 20 francs, à des bouchers de la ville.

Lecocq a été maintenu à la disposition du Parquet.

ACTE DE COURAGE

Mercredi matin, vers huit heures, le sieur D..., passant sur la place d'Armes, tomba [illegible] d'une crise d'épilepsie. Une voiture arrivait à ce moment.

M. Albert Dujardin, demeurant rue de Lille, saisit le malheureux qu'aurait pu écraser le véhicule et le porta au bureau de police.

COMMISSION SANITAIRE

M. le docteur Tauchon, maire, est nommé membre de la commission sanitaire, en remplacement de M. le docteur Davenay, décédé.

DISPARITION

Le sieur Dieslang a disparu du domicile conjugal, rue du Pont-Fossart, depuis vendredi dernier.

Tribunal Correctionnel

LE BEURRE. — La femme Elisa Levêque a été [illegible] à Valenciennes du Beurre contenant une [illegible] quantité de margarine.

Condamnée à 100 francs d'amende. Défenseur : Me Mick.

GALANTERIE. — Le mineur Paul Lecerf [illegible] Denain [illegible] Mme [illegible] Bruyère.

Après [illegible] d'amende.

VIOLENCES. — [illegible] femme et deux [illegible] Mme [illegible] autres chacun à 25 francs d'amende [illegible] sur le permis [illegible]

[illegible]

LUTTES DE TRAVAIL. — [illegible] Dépêche [illegible] Mme [illegible] Prud'homme [illegible] Mme [illegible] Gendarmerie [illegible]

[illegible]

[illegible]

[